

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2012

<i>En exercice</i>	27	<i>L'an deux mil douze, le sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i>
<i>Présents</i>	18	
<i>Absents</i>	9	
<i>procurations</i>	6	
<i>Votants</i>	24	
<i>Date de convocation</i>	1 ^{er} février 2012	<i><u>Membres présents</u> : Mr LARIVIÈRE Patrick, Mr LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, Mr ALIX Roger, Mme GUÉRIN Annick, Mr LOILIER Pierre, Mr BASQUIN Marc, Mr GANCHE Jean Luc, Mme CHAUMONT Marie Aude, Mr FAGUAIS Lucien, Mr TRÉCAN Louis, Mme BAZIN Denise, Mme DANARD Valérie, Mr GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, Mr CACHERA Daniel, Mme MAUROUARD Marie Christine, Mme THÉAULT Béatrice.</i>
		<i><u>Absents</u> : Mme FILLATRE Annick, Mr COUREUIL Daniel, Mr TOUQUETTE Pierre, Mr DURANT Claude, Mme SOUEFF Chantal, Mr LECHAT Marc, Mr PERRIN Nicolas, Mr DAVOINE, Mr SIMON Claude.</i>
		<i><u>Procurations</u> : Mme FILLATRE à Mme VINOUSE, M COUREUIL à M.LARIVIERE, Mr TOUQUETTE à Mr GAZENGEL, Mr DURANT à Mr LEMETAYER, Mr PERRIN à Mr CACHERA, Mr DAVOINE à Mme THÉAULT.</i>
		<i>Secrétaire de séance : Mr LEMETAYER Claude</i>

Monsieur Cachera annonce ne pas avoir reçu le compte rendu de la réunion précédente. Une copie lui est remise ainsi qu'à Mme Théault. Après lecture, Monsieur Cachera indique avoir eu connaissance de ce document. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion précédente. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui n'auraient pas reçu un procès verbal de conseil municipal à en faire part au plus tôt au secrétariat et en tout état de cause avant la réunion suivante afin qu'un exemplaire puisse leur être adressé dans les meilleurs délais.

2012/1 Cession parcelles AI 20p et AI 56 p

Vu l'estimation en date du 21 novembre 2011 établie par France Domaine

Conformément aux propositions faites dès juillet 2009, Monsieur le Maire propose de céder une partie des parcelles AI 20 et AI 56 à la communauté de communes. Il précise qu'en dépit de la marge de négociation possible, il souhaite que la transaction se réalise au prix de l'estimation soit 12.50 €/m². Suite à l'interrogation de Mme Guérin, M. Loilier indique que la superficie objet de la cession est de 9 440 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de céder à la Communauté de Communes Pontorson-Le Mont Saint Michel une partie des parcelles AI 20 (3006 m²) et AI 56 (6434 m²) pour la somme de 12.50 €/m²
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire
- de désigner Maître Serrand comme notaire

2012/2 Inscriptions préalables au vote du budget : mise aux normes cantine du chat perché et véhicule utilitaire

Afin de pouvoir engager les travaux de mise aux normes de la cantine du chat perché et d'acquérir un véhicule utilitaire en remplacement d'un véhicule accidenté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire préalablement au vote du budget les dépenses suivantes :

170 000 € sur le compte de dépense 2313 opération 09002 fonction 251

20 000 € au compte 2182

Le conseil s'engage à reprendre ces dépenses lors du vote du budget.

2012/3 Travaux cantine du chat perché : demande de complément de DETR

Lors de l'attribution de DETR l'an passé le plafond des travaux pour le réfectoire a été retenu alors que la Commune réalise également des travaux dans la cuisine. Les services de la Préfecture suggère d'adresser une réclamation pour que les travaux de la cuisine soient également pris en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le dossier de demande de subvention complémentaire.

2012/4 Office de tourisme : demande d'avance sur la subvention 2012

Vu le bilan 2011 de l'office de tourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une avance de 20 000 € à l'office de tourisme sur la subvention 2012.

2012/5 Requête du syndicat de la Basse Vallée du Couesnon

Considérant que le syndicat de la Basse Vallée du Couesnon a fixé à 771.42 € la participation de chaque Commune au titre de la réalisation de l'étude relative à l'inventaire des zones humides et des cours d'eau mais a sollicité une participation de 5399.94 € à la Commune de Pontorson.

Considérant que la Commune de Pontorson ne constituait avec ses communes associées qu'une seule Commune, le conseil municipal a par délibération du 19 septembre dernier décidé de verser une participation de 771.42 €

le sept décembre, le syndicat de la basse vallée du Couesnon a par une nouvelle délibération sollicité une participation complémentaire de 4 628. 52 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser au syndicat de la basse vallée du Couesnon la participation complémentaire de 4 628. 52 €.

2012/6 Blanchisserie interhospitalière de la Baie

Vu l'article R 512-46-11 du code de l'environnement

Vu le dossier de demande d'enregistrement ICPE de la blanchisserie interhospitalière de la Baie présenté par le groupement d'intérêt public de la Baie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable au projet présenté par le GIP de la Baie dans le cadre de la procédure d'enregistrement ICPE et relatif à la construction et l'exploitation d'une blanchisserie interhospitalière.

2012/7 Effacement du réseau éclairage public, le bourg Ardevon

Monsieur Ganche demande que le conseil se prononce sur le projet d'effacement de réseau prévu dans le bourg d'Ardevon. Lors de la discussion, M. le Maire propose que les études soient engagées sur l'effacement conjoint su réseau télécom avec une participation de la Commune fixée à 1500 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la participation de la Commune aux études concernant l'effacement conjoint du réseau télécom du bourg d' Ardevon dans la limite de 1500 € TTC.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et qu'il n'y a plus de questions M. le Maire lève la séance à 20 h 55.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Patrick Larivière
Maire de Pontorson

Claude Lemétayer
Secrétaire de séance

Maryvonne Vinouse

Louis Trécan

Roger Alix

Denise Bazin

Annick Guérin

Valérie Danard

Pierre Loilier

Michel Gazengel

Marc Basquin

Valérie Collin

Jean-Luc Ganche

Daniel Cachera

Marie-Aude Chaumont

Marie Christine Maurouard

Lucien Faguais

Béatrice Théault